

Lutte contre le crime: blanchiment d'argent, cellules de renseignement financier (directive 91/308/CEE). Initiative Finlande

1999/0824(CNS) - 04/04/2000

La commission a adopté le rapport de M. Klaus-Heiner LEHNE (PPE/DE, D) qui modifie la proposition de la République de Finlande sur l'adoption d'une décision du Conseil. Les amendements principaux ont pour objectif de veiller à ce que l'échange d'informations en cas de fraude, de corruption ou d'autres activités illégales susceptibles d'affecter les intérêts financiers de l'Union européenne soit inclu dans la décision et que la Commission soit associée à l'échange d'informations. Un autre amendement vise à renforcer le niveau de protection des données à caractère personnel, précisant qu'il convient d'appliquer pleinement les dispositions pertinentes de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des données à caractère personnel.